

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 448 14/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « M. Maubert rejoindra son lieu de congé pur première occasion maritime pour compter du 15 avril 1949 et voyagera en 1er classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie). Lire : « M. Manbert rejoindra sou lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 15 avril 1949 et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie). (Le reste sans changement.)